



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 mai 2023

Journées nationales de la sécurité routière au travail du 22 au 26 mai 2023

Chaque année en France, les accidents routiers professionnels sont la première cause de décès au travail. **L'employeur est en ce sens un acteur essentiel pour lutter contre les risques routiers.**

Les journées nationales de la sécurité routière au travail, initiées par la Délégation à la Sécurité Routière, se dérouleront du 22 au 26 mai 2023 afin de sensibiliser tous les acteurs du monde du travail au risque routier à travers des animations.

En Gironde, **six entreprises ont répondu favorablement à la réalisation d'opérations de sensibilisation auprès de leurs salariés, organisées par la préfecture et en lien avec l'association « Vigie route plus sûre »** : Bofrost (Blanquefort), Veynat (Tresses), Engie (Lormont), EDF (Ambès) et Véolia (Bègles).

Ces actions porteront sur les risques liés au trajet domicile-travail et ce sont plus de 500 salariés qui participeront à divers ateliers tels que :

- Atelier physiologie et fonctionnement cérébral
- Atelier homéostasie du risque
- Réflectomètre / Distracteur
- Atelier constat amiable
- Simulateur de conduite / Eco conduite
- Atelier alcool
- Atelier ceinture de sécurité (Test choc ou VT)

Afin d'inciter les entreprises à réaliser des actions de sensibilisation au risque routier pour leurs employés, le bureau de la Sécurité Routière de la préfecture de Gironde propose plusieurs partenariats avec des acteurs locaux pouvant venir en appui des entreprises pour mettre en place des ateliers. Les entreprises sont également invitées à s'engager en faveur de la sécurité routière au travail en signant la charte « Employeurs engagés ».

Liens utiles :

Annuaire des partenaires :

<https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite/Securite-routiere2/Risque-routier-professionnel/Journees-de-la-Securite-Routiere-au-travail-2023>

Kit national sécurité routière à disposition des entreprises :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/les-journees-de-la-securite-routiere-au-travail>

Charte « Employeurs engagés » :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/employeurs-rejoignez-lappel>

